

Charte du Parc naturel régional : une délibération qui acte le dégel ?

Jeudi dernier, l'Assemblée de Corse a modifié son ordre du jour pour soumettre aux élus la charte du syndicat mixte. Avant le grand oral parisien du 18 juin, le dossier bénéficie visiblement d'une détente entre majorité et gouvernance du Parc

Nous étions restés sur les vives réactions que l'annonce de la nomination de José Filippi à la direction du Parc naturel régional avait suscité (voir *Corse-Matin* du 13 décembre 2017), puis sur la position publiquement affichée par les élus de la majorité territoriale (voir *Corse-Matin* du 21 décembre 2017). À l'évidence, le torchon brûlait alors.

Dénonçant une manœuvre à la hussarde, envisageant carrément de "remettre en cause la présidence" s'ils n'étaient pas entendus, les élus représentant la majorité au conseil syndical du PNRC s'inscrivaient alors à contre-courant d'une décision majeure que Jacques Costa venait de prendre. Dès lors, ces tensions naissantes faisaient ressurgir les vieux démons d'un Parc et sa fâcheuse tendance à naviguer dans les eaux les plus tumultueuses. Elles interrogeaient, aussi, sur sa capacité à s'orienter sereinement vers la validation finale de sa nouvelle charte et la réattribution de son label. Un vote intervenu la semaine dernière lors de la dernière session de l'Assemblée de Corse semble donner le signe fort d'une ten-

dance qui redeviendrait favorable.

Jeudi 29 mars, en fin d'après-midi, la majorité territoriale bouleverse son ordre du jour et propose à l'hémicycle de se prononcer sur la nouvelle charte du Parc naturel. Le document qui prévoit de porter l'adhésion au syndicat mixte de 145 à 178 communes, élargissant ainsi le périmètre à 440 000 hectares, est voté à l'unanimité. La délibération pourrait être assimilée à une simple étape dans un processus classique de validation qui doit passer par l'Assemblée de Corse. Elle revêt, toutefois, une importance toute particulière dans la perspective de la présentation de la charte au Conseil national de la protection de la nature le 18 juin prochain. Car jusqu'à jeudi dernier, cette date demeurait hypothétique.

Deux assemblées générales d'ici la fin du mois

Un délai de deux mois est en effet impératif entre le vote de l'Assemblée territoriale qui constitue l'indispensable préalable, et le



Le document qui prévoit de porter l'adhésion au syndicat mixte de 145 à 178 communes, élargissant ainsi le périmètre à 440 000 hectares, a été voté à l'unanimité par l'Assemblée le 29 mars.

PHOTO PIERRE-ANTOINE FOURNILL

grand oral décisif au CNPN. Attendre la prochaine session qui n'est programmée que le 19 avril aurait fait prendre le risque de modifier le calendrier conduisant à la

validation... et accentuer les interrogations des plus hautes autorités appelées à se prononcer, ainsi que celle d'une fédération nationale des Parcs qui se passe volon-

tiers d'un maillon faible de son réseau en Corse. La délibération de l'Assemblée de Corse qui n'était pas prévue a donc été anticipée, et il ne s'agit pas seulement de la prise de conscience subite d'une urgence, encore moins d'un hasard. Car depuis cette fin d'année 2017 tendue, les contacts n'ont pas manqué. Bien plus pour sortir par le haut que pour aggraver la fracture. Ces multiples contacts ne sont pas étrangers à la présentation du dossier en séance, sûrement pas non plus la présence de José Filippi, aperçu jeudi dans l'hémicycle et dans les services.

Outre le fait d'anticiper un vote, on s'est aussi entendu sur les dates des deux prochaines assemblées générales du syndicat mixte. Elles se tiendront dans les locaux corses du Parc les 11 et 23 avril prochains.

Des réunions qui pourraient permettre, dans un contexte qui semble plus apaisé, désormais, de parfaire l'explication de texte et de savoir que le PNRC et son grand partenaire institutionnel sont bel et bien sur la même longueur d'onde.

NOËL KRUSLIN